



**PRÉFET
DU GERS**

Liberté
Égalité
Fraternité

Mensuel
Sécurité
Routière
32



Observatoire Départemental Sécurité Routière

Les chiffres du mois d'octobre 2021

Sources : Gendarmerie Nationale et Sécurité Publique

| | | Evolution / oct 2020 | |
|---------------------|----|----------------------|----|
| Tués | 2 | | 0 |
| Blessés | 27 | | 15 |
| Accidents corporels | 22 | | 10 |

Octobre 2021

Direction
Départementale
des Territoires
du Gers

Observatoire
Départemental
Sécurité
Routière

Coordonnées:

19, place du Foirail
BP 342
32 007 Auch Cedex
Tél: 05 62 61 46 46
Fax : 05 62 61 46 64

Accidents mortels 2021



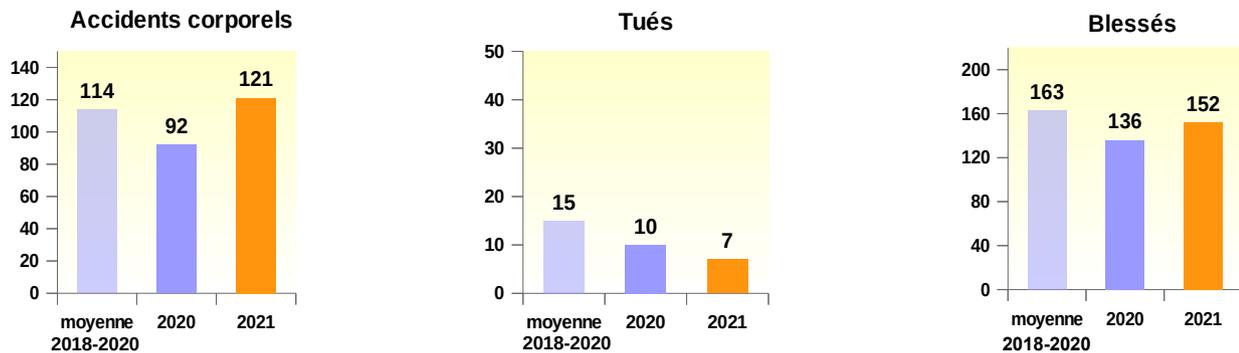
Le 27 octobre 2021
Riscle - VC
2RM / Piéton
1 tué - 85 ans - Piéton

Le 03 octobre 2021
Auch - RD 943
VL seul
1 tué - 20 ans - conductrice VL

- du mois
- depuis le début de l'année

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Les chiffres depuis le début de l'année



Les chiffres sur les 12 derniers mois

| Bilan sur les 12 derniers mois | Accidents corporels | Tués | Blessés |
|--------------------------------|---------------------|--------|---------|
| Novembre 2020 – Octobre 2021 | 135 | 8 | 169 |
| Novembre 2019 – Octobre 2020 | 113 | 10 | 158 |
| Evolution | + 19 % | - 20 % | + 7 % |

Quelques conseils et rappels de prévention

A l'approche de l'hiver, la luminosité est globalement plus faible, quelle que soit l'heure de la journée, et nous sommes parfois confrontés à des mauvaises conditions météorologiques.

Il faut donc s'assurer en permanence de **bien voir et d'être bien vu**.

L'environnement devient moins perceptible, rendant moins visibles les usagers vulnérables notamment les piétons souvent vêtus de sombre et les cyclistes parfois mal éclairés. La mauvaise visibilité due aux conditions atmosphériques (pluie, brouillard...) accentue la fatigue et affecte la capacité de réaction du conducteur.

Pensez à allumer les feux de croisement dès que la luminosité est insuffisante.

En cas de brouillard, réduisez votre vitesse, augmentez la distance de sécurité avec le véhicule qui vous précède, allumez vos feux de croisement et antibrouillard.

Pensez à la **règle des 3 V : Visibilité de 50 mètres, Vitesse à 50 km/h et Véhicule devant vous à 50 mètres minimum**

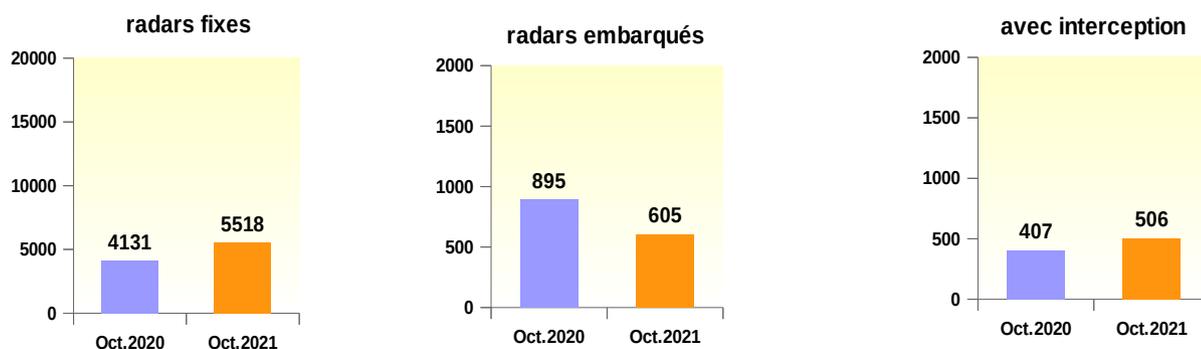
Conseils pour les piétons et cyclistes :

Portez des **vêtements clairs** et utilisez des **dispositifs lumineux ou réfléchissants** pour être bien vu par les autres usagers de la route.

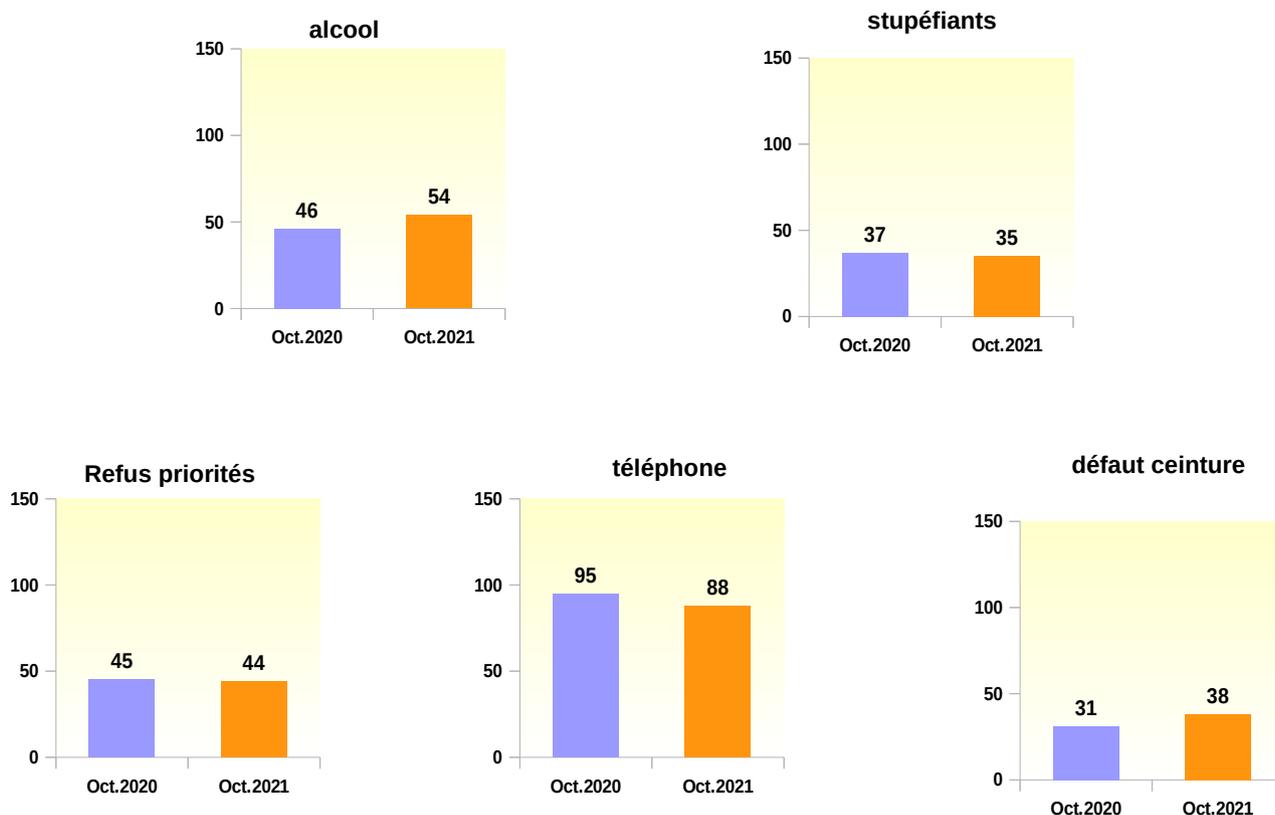
Rappel pour les cyclistes : le port d'un **gilet rétro réfléchissant certifié est obligatoire** pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit, et le jour lorsque la visibilité est insuffisante. Il est vivement recommandé en toutes circonstances.

Activités des forces de l'ordre – Octobre 2021

Contrôles vitesse (nombre d'infractions)



Autres contrôles (nombre d'infractions)



Réglementation – Sanctions

Le non-respect de la priorité sur un piéton régulièrement engagé pour traverser la chaussée est passible d'une amende de 135 € et d'un retrait de 6 points du permis de conduire.

Le défaut de port de la ceinture de sécurité ou défaut de port du casque pour les 2 roues-motorisés est passible :

- d'une amende forfaitaire de 135 €
- d'un retrait de 3 points du permis de conduire

Le défaut de port du casque pour les enfants de moins de 12 ans en vélo est passible d'une amende forfaitaire de 135 € pour l'adulte accompagnant ou transportant l'enfant.

Le défaut de port de gants certifiés CE pour les cyclomotoristes et motards est passible :

- d'une amende forfaitaire de 68 €
- d'un retrait d'1 point pour le pilote de la moto

Le défaut de port d'un gilet de haute visibilité pour les cyclistes et EDPM hors agglomération, la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante est passible d'une amende forfaitaire de 35 €.